



GROUPE
NOBLE AGE
Votre confiance nous engage

RÉSIDENCES MÉDICALISÉES ET ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SUITE

Communiqué de Presse

Nantes, 17 avril 2008

Entrée prochaine de Groupama Centre Atlantique au capital du Groupe Noble Age

Groupama Centre Atlantique, entreprise régionale de Groupama couvrant onze départements de l'ouest de la France, dont le siège social est à Niort, et le Groupe Noble Age, référence dans la prise en charge de qualité des personnes âgées dépendantes, annoncent la signature d'un accord en vue de la prochaine entrée de Groupama Centre Atlantique au capital du Groupe Noble Age à hauteur de 4,97% du capital.

La prise de participation de Groupama Centre Atlantique se fera sous la forme d'une augmentation de capital réservée pour un montant de 7,2 M€ (soit 800 000 € en valeur nominale et 6 400 000 € de prime d'émission), et sous réserve de certaines conditions usuelles. Sa réalisation sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 23 Juin 2008.

Pour Groupama Centre Atlantique, cette entrée au capital du Groupe Noble Age s'inscrit dans une perspective à long terme et répond à la volonté de Groupama Centre Atlantique de participer à la prise en charge de la dépendance en milieu médicalisé, en complément de ses activités d'assurance et d'épargne.

Groupama Centre Atlantique sera représenté au Conseil d'Administration du Groupe Noble Age en qualité de censeur (1) et rejoindra les actionnaires fondateurs au sein du pacte d'actionnaires du Groupe Noble Age. (2)

Pour le Groupe Noble Age, cette opération participe à la poursuite de sa politique active de développement sur le modèle existant, en contribuant au financement de nouvelles implantations.

« Ce rapprochement démontre la pertinence du modèle économique jusqu'ici développé par le Groupe Noble Age et traduit la convergence de valeurs qui anime les deux partenaires » Jean-Paul Siret – Président Directeur Général du Groupe Noble Age

(1) Le collège de censeurs étudie les questions que le conseil d'administration ou son président soumet, pour avis, à son examen. Les censeurs assistent aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative seulement, sans que toutefois leur absence puisse affecter la validité des délibérations.

Ils sont convoqués aux séances du conseil dans les mêmes conditions que les administrateurs.

(2) décision soumise à la ratification des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 23 Juin 2008



— GROUPE —
NOBLE AGE
Votre confiance nous engage

RÉSIDENCES MÉDICALISÉES ET ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SUITE

A propos du Groupe Noble Age : Fort de plus de 16 ans d'expérience, le Groupe Noble Age est aujourd'hui une référence dans la prise en charge de qualité des patients et personnes âgées dépendantes. Depuis son origine, le Groupe s'est développé par création et acquisition de résidences médicalisées, au cœur des villes et des agglomérations de plus de 50.000 habitants en France et en Belgique.

L'action Groupe Noble Age est cotée sur le compartiment B d'Eurolist by Euronext Paris depuis le 6 juin 2006.

Code ISIN : FR0004170017

Contacts :

— GROUPE —
NOBLE AGE
Votre confiance nous engage

Jean-Paul Siret
contact@groupe-noble-age.com
Tel : 02 40 16 06 83

 **Altedia**

Anne du Chayla
aduchayla@altea.fr
Tel : 01 44 91 52 30